

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1856.

Crédits pour l'exécution de travaux d'utilité publique ⁽¹⁾.

Les soussignés ont l'honneur de proposer l'amendement suivant :

ARTICLE PREMIER.

3^o Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de
mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui
du canal de Bruges à Ostende fr. 1,000,000

PAUL DEVAUX.
COPPIETERS 'T WALLANT.
JEAN VAN ISEGHEM.
A. SINAVE.
B^{on} LE BAILLY DE TILLEGHEM.

(1) Projet de loi, n^o 85.
Rapport, n^o 118.
